



Ville de Granby

AVIS DE DÉMOLITION

Prenez avis que le comité constitué en vertu du Règlement (avec modifications) numéro 1210-2023 relatif à la démolition d'immeubles est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble sur lequel est affiché le présent avis.

Conformément à la loi et au Règlement (avec modifications) numéro 1210-2023 relatif à la démolition d'immeubles, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby. Le comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à l'hôtel de ville de Granby situé au 87, rue Principale à Granby, le 28 mai 2025, à 9 h.

Donné à Granby, ce 15 mai 2025.

Me Joannie Meunier

Greffière adjointe

87, rue Principale

Granby (Québec) J2G 2T8

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été affiché sur l'immeuble du 348, rue Principale, à Granby (propriétaire : RESTAURANT CHEZ TRUDEAU INC.), le 15 mai 2025 ainsi qu'au bureau de la municipalité.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier



1 / 2

Granby

DEMOLITION DU BATIMENT PRINCIPAL

Préparé par : Mylène Gaipeau

348, RUE PRINCIPALE

DATE DES PHOTOS : 15 mai 2025



AVIS DE DÉMOLITION

Prenez avis que le conseil consulté en vertu du Règlement (avec modifications) numéro 1210-2023 relatif à la démolition d'immeubles est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble sur lequel est affiché le présent avis.

Conformément à la loi et au Règlement (avec modifications) numéro 1210-2023 relatif à la démolition d'immeubles, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby. Le conseil de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à l'hôtel de ville de Granby situé au 87, rue Principale à Granby, le 20 05 2025

à 8h

Donné à Granby, ce 15 05 2025

M^r Jeanne Mouton
Greffière adjointe
87, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2T8

DEMOLITION DU BATIMENT PRINCIPAL

348, RUE PRINCIPALE

Préparé par : Mylène Gaipeau

DATE DES PHOTOS : 15 mai 2025